



www.bourgenbresse.fr

Rapport de présentation
COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sommaire

1 BUDGET PRINCIPAL VILLE.....	7
SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	8
1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	8
1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011).....	9
1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012).....	10
1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65).....	11
1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66).....	12
1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67).....	12
1.1.6 REVERSEMENT SUR RECETTES (chapitre 014) : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.....	12
1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	13
1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)	14
1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73).....	14
1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74).....	15
1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75).....	16
1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77).....	17
1.2.6 ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013).....	17
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	19
1.3 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	20
1.3.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (chapitre 204).....	20
1.3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux) (chapters 20, 21 et 23).....	20
1.3.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	21
1.3.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27).....	21
1.4 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	22
1.4.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10).....	22
1.4.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13).....	22
1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	23
1.4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27).....	23
2 BUDGET EAU.....	26
3 BUDGET ASSAINISSEMENT.....	29
4 BUDGET AERODROME.....	32
5 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT.....	34
6 BUDGET SERVICES FUNERAIRES.....	36
7 BUDGET LOTISSEMENTS.....	37

SYNTHESE GENERALE - budget principal

Évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, et épargne :

La diminution, pour la 3^{ème} année consécutive, des dépenses réelles de fonctionnement (- 2 %) et celle moins prononcée des recettes réelles de fonctionnement (- 1,2 %) permettent d'améliorer le niveau d'épargne par rapport à l'année précédente. La capacité d'autofinancement de l'exercice (différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement hors produits de cession) passe ainsi de 6 442 K€ à 6 813 K€, soit + 5,8 %.

Ces bons résultats sont la concrétisation des efforts de la collectivité dans la maîtrise de la dépense. Ils permettent de poursuivre la réalisation des projets majeurs du mandat avec des conditions optimales.

La capacité d'autofinancement couvre une nouvelle fois, et cela depuis 2009, le remboursement de la dette (4 687 K€) et le taux d'épargne est amélioré à 11,3 %. La situation financière reste saine, dans un contexte national qui reste incertain.

Effort d'équipement et son financement :

Les investissements réalisés au cours de la 3^{ème} année du nouveau mandat municipal, à hauteur de 11 898 K€, sont en hausse de 13,7 % en phase avec le plan de mandat et en corrélation avec les marges de manœuvre de la collectivité.

Ces dépenses sont financées de façon modérée par l'emprunt (5 000 K€), car l'autofinancement et les subventions reçues (1 853 K€) sont plus importantes qu'en 2016.

Endettement

Les emprunts nouveaux encaissés (5 000 K€) ont été légèrement supérieurs aux remboursements (4 687 K€). La dette directe de la ville (36 020 K€) augmente donc légèrement. Avec la réalisation de la 2^{ème} tranche d'isolation thermique des équipements de la ville, le capital restant dû à la SPL OSER atteint 9 117 K€ (+ 3 621 K€). La dette totale consolidée avec la SPL OSER s'élève à 45 192 K€ fin 2017, soit une dette de 1 053 € par habitant, inférieur à la moyenne de la strate (1 095 €, valeur de 2016).

Taux d'exécution

Le taux d'exécution se stabilise presque au même niveau que celui de l'exercice précédent en dépenses réelles de fonctionnement (98,2 %). Il reste satisfaisant en investissement (80,6 % au lieu de 79,9 % en 2016).

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 100 % au lieu de 100,6 % en 2016, ce qui reflète une nouvelle fois la justesse de l'estimation faite lors du vote du BP et ajustée en DM.

Résultats comptables et solde disponible de fin d'exercice :

Le résultat comptable du fonctionnement est en forte hausse (5 459 K€ contre 4 396 K€ en 2016), en raison de l'évolution plus favorable des produits de fonctionnement par rapport aux charges.

En intégrant le résultat reporté de 2016, ce résultat ressort à 5 959 K€.

La section d'investissement dégageant un solde négatif de 3 662 K€ (après prise en compte des restes à réaliser), le solde disponible de fin d'exercice est de 2 297 K€.

Après retraitement des écritures liées au transfert des biens du budget lotissements (lots à vocation économique des Granges-Bardes qui ont donné lieu à des opérations d'ordre non budgétaires réalisées à l'initiative du Comptable public pour 423 K€), le solde de la section d'investissement s'établit à 4 085 K€ (après prise en compte des restes à réaliser), le solde disponible étant de 1 874 K€ en hausse par rapport à 2016.

BUDGET CONSOLIDE

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2017, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, aéroport, parcs de stationnement, services funéraires, lotissements), se présente comme suit :

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	73 075 756,64	recettes	28 540 535,78
dépenses	67 282 157,86	dépenses	29 676 220,82
= RESULTAT COMPTABLE	+ 5 793 598,78	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 1 135 685,04
+ résultat antérieur reporté	+ 1 596 095,07	+ solde antérieur reporté	- 2 265 699,84
= résultat net	+ 7 389 693,85	+ solde des restes à réaliser	- 304 114,00
RESULTAT A AFFECTER	+ 7 389 693,85	BESOIN DE FINANCEMENT	- 3 705 498,88

1 BUDGET PRINCIPAL VILLE

Vue d'ensemble

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	61 947 930,56	recettes	19 415 491,87
dépenses	56 488 556,28	dépenses	21 020 626,34
= RESULTAT COMPTABLE	+ 5 459 374,28	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 1 605 134,47
+ résultat antérieur reporté	+ 500 000,00	+ solde antérieur reporté	- 2 178 454,27
= résultat net	+ 5 959 374,28	+ solde des restes à réaliser	+ 121 536,77
RESULTAT A AFFECTER	+ 5 959 374,28	BESOIN DE FINANCEMENT	- 3 662 051,97

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT

RECETTES TOTALES	61 947 930,56
DEPENSES TOTALES	56 488 556,28
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 5 459 374,28
+ RESULTAT ANTERIEUR	+ 500 000,00
= RESULTAT CUMULE	+ 5 959 374,28

1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

Les dépenses **totales** (hors cessions et virement de crédits) de la section de fonctionnement s'élèvent à 56 473 611,28 € en réalisation, pour une prévision de 58 076 209,49 €, soit un taux de réalisation légèrement inférieur à 2016 (98,3 % contre 98,5 %) mais qui reste satisfaisant.

Les dépenses **de gestion courante** (charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion et FPIC) diminuent à nouveau sensiblement de - 925 657,11 € (soit - 1,7 %, après une baisse - 2,6 % en 2016 et - 1,2 % en 2015) grâce à une évolution maîtrisée des 3 principaux postes de charges (à caractère général, personnel et subventions), au transfert des agents des services communs mutualisés à CA3B et à la prise en charge par cette dernière de charges de centralité et de la part communale du FPIC.

Les dépenses **réelles** de fonctionnement (incluant les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions) s'élèvent à 53 452 120,45 €. Elles sont en diminution de 2 % entre 2016 et 2017, fruit de la maîtrise de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement (y compris charges financières et exceptionnelles).

ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE

1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 10 632 013,96 €, représentent 18,8 % du total des dépenses de fonctionnement (20 % en 2016) et sont réalisées à hauteur de 94,2 % (97 % en 2016).

Ce chapitre connaît en apparence une évolution forte à la baisse de 1 036 386,55 €, soit - 8,9 %.

A périmètre constant, cette baisse est réduite à - 0,6 % (soit - 58 262,20 €) si l'on neutralise l'impact des deux mesures suivantes à :

- 760 K€ net pour le transfert fin 2016 des services communs mutualisés (informatique, système d'information géographique SIG et les droits du sol) à CA3B se décomposant ainsi :
 - arrêt de la prise en charge en direct par la ville des dépenses réalisées auparavant dans ce cadre (- 388,6 K€ en année pleine)
 - refacturation par CA3B à la ville des charges mutualisées par prélèvement sur l'attribution de compensation qu'elle lui verse en 2017 (voir chapitre 73 en recettes conformément aux termes de la délibération) et non plus par remboursement comme en 2016 (donc - 372 K€ sur ce chapitre)
- 217 K€ suite à la reprise par la ville de la gestion du stationnement au 01/09/2016 générant l'arrêt de la rémunération du délégataire (- 275 K€ sur 2017) et la réalisation en direct de prestations déléguées auparavant (58 K€).

A périmètre constant, le poste des charges à caractère général diminue ainsi de 276 K€ bien que certains facteurs poussent son évolution à la hausse :

- énergie (gaz, électricité, chauffage urbain et carburants : 2 359 344,56 €) + 117 889,77 €
la hausse des tarifs (du prix de la molécule et taxes du gaz, du prix du carburant et du prix de l'électricité de + 4,5 %) et de la consommation compte tenu d'un climat plus rigoureux en 2017 par rapport à 2016 est atténuée par les économies réalisées (moins de consommation d'électricité sur les sites de Brou, du Théâtre, la Chagne et l'UPCF, nouveau contrat DALKIA sur les bâtiments communaux et travaux de rénovation thermique pour le gaz, moins de consommation de carburants par les véhicules)
- alimentation (restauration universitaire et scolaire, crèches, collations élections) + 35 965,10 €
s'expliquant principalement par la hausse de la fréquentation de la restauration scolaire
- location et fluides de la salle de la JL gérée depuis septembre 2017 directement par la ville (nouveau dispositif : arrêt de versement de subventions à la JL dans ce cadre à partir de 2018) + 22 000,00 €
- rayonnement des espaces verts et développement durable : + 33 558,08 €
Floralies et projet nature en ville (jardins éphémères, éco-pâturage, arrosage hippomobile)
- entretien du parc automobile (pannes et casses imprévues) + 23 739,19 €
- foyers logements Bollard (remise à niveau de la location immobilière à Bourg Habitat suite à réhabilitation) + 26 355,42 €
- taxe foncière Ainterexpo (agrandissement de ce parc compte tenu de la construction d'Ekinox, recettes perçues en contrepartie : voir chapitre 70) + 22 300,00 €

- atelier santé ville - actions « médiation santé » et nutrition (intégralement financées par des recettes) + 23 950,07 €
- SPL efficacité énergétique - loyers (année pleine) pour les travaux de la phase 1 + 31 458,71 €
- travaux en régie - musée de Brou : relampage LED des salles d'exposition et câblage de la salle Procure. + 35 660,51 €

En revanche, d'autres postes de ce chapitre diminuent :

- réparations importantes et exceptionnelles réalisées en 2016 (médiathèque A. Césaire, sanitaires publics du champ de foire et vestiaire Mouthiermon renouvelées en 2017) suite à sinistres et dégradations - 43 735,11 €
- insertion professionnelle espaces verts (montant 2016 exceptionnel compte tenu d'une double inscription à ce titre pour régulariser une omission de rattachement à 2015) et gestion différenciée des espaces verts générant des économies (- 20 K€) - 42 000,00 €
- assurance des risques statutaires (baisse du taux de cotisation liée au changement de prestataire au 01/01/17) dans le cadre d'un appel d'offre - 20 078,65 €
- aménagement et location de matériels dans le cadre du passage du tour de France en 2016 (opération non renouvelée en 2017) - 42 737,99 €
- groupe scolaire des Dîmes – location Algecos (arrêt) - 27 667,20 €
- centres de loisirs (baisse de la fréquentation suite à la hausse des tarifs liée au désengagement du Conseil Départemental) - 29 654,68 €
- crédit-bail Challes Champ de foire (fin des annuités suite à rachat de l'option) - 67 570,35 €
- remboursement des travaux d'eaux pluviales antérieurs à 2007 au budget assainissement (régularisation de l'assiette de calcul). - 155 372,00 €

1.1.2 **CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)**

Elles s'élèvent à 32 877 194,28 €, et représentent 58,2 % des dépenses de fonctionnement, en hausse maîtrisée par rapport à l'exercice précédent (+ 348 174,93 €, soit + 1,1 %).

Les principaux éléments marquant cette évolution entre 2016 et 2017 sont :

- allocation de vétérance des anciens pompiers (imputée à partir de 2017 sur ce chapitre à la demande de la recette municipale en lieu et place du chapitre 65) + 122,5 K€
- avancement de grades, d'échelons et promotions internes, augmentation du SMIC et de la valeur du point dans un contexte de stabilité des effectifs + 289 K€
- services communs mutualisés (prise en charge par CA3B au 1^{er} septembre 2016) - 680 K€
- intégration des personnels de la société SAGS dans la masse salariale ville (et remboursé partiellement par le budget annexe) depuis la mise en régie du stationnement + 265 K€
- garantie individuelle du pouvoir d'achat, heures supplémentaires et élections. + 71 K€

Les charges de personnel sont réalisées à 99,8 % de la prévision.

1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste qui représente 15,3 % du total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 8 657 500,03 € contre 8 668 865,12 € en 2016, soit un écart de seulement + 20 540,89 € (+ 0,1 %). Cette faible évolution est liée à une évolution différenciée de ses composantes et au changement d'imputation (à la demande de la recette municipale) de l'allocation de vétérance qui n'apparaît plus ici mais sur le poste des charges de personnel pour 122 K€.

Le chapitre des charges de gestion courante comprend, en premier lieu, les subventions versées aux organismes privés et associations pour un montant global de 4 051 382,34 € (sur les 4 052 192 € prévus, soit un taux de réalisation de presque 100 %).

Ces subventions augmentent de 102 051,65 € (soit + 2,6 %). Leur hausse s'explique principalement par :

- le versement de 2 subventions exceptionnelles, l'une au musée de la mécanographie (suite à un leg : voir recette en investissement page 22) pour 90 000 € et l'autre à l'USBPA pour 100 000 €
- la remontée progressive à leur niveau habituel (+ 100 K€) des subventions versées à l'USBPA et le FBBP compte tenu de la régularisation en 2016 (qui s'était traduite par une baisse exceptionnelle de 150 K€) de la majeure partie de l'avance octroyée en 2015 à ces 2 organismes (pour : 200 K€) et de son reliquat en 2017 (- 50 K€)
- en revanche, la prise en charge directement par CA3B au titre des charges de centralité d'une part plus conséquente de la subvention aux grands clubs sportifs vient atténuer la hausse de ce poste de 160 K€.

Les subventions versées à la CAF dans le cadre de la gestion des haltes garderies, des centres sociaux et pour l'animation jeunesse diminuent également de 69 122,31 €.

Les autres subventions de fonctionnement, c'est-à-dire les subventions aux organismes publics s'élèvent à 2 259 972,09 € (contre 2 304 747,20 € en 2016 soit - 44 775,11 €). L'essentiel de cette baisse concerne la subvention versée aux communes dans le cadre de la péréquation scolaire (- 33 214 €) pour les élèves scolarisés hors de Bourg (baisse du nombre d'élèves concernés).

La subvention versée au CCAS (899 571,87 €) diminue légèrement de 7 616 € et la subvention ordinaire versée à l'EPCC « théâtre » au titre de son fonctionnement (1 105 623 €) est maintenue à son niveau de l'an dernier.

En matière de contributions obligatoires, le contingent incendie (722 596,92 €) diminue de 13 K€ et la participation au fonctionnement des écoles privées (382 059,48 €) est réalisée quasiment à son niveau de 2016. L'allocation de vétérance réalisée 2016 pour 119 621,60 €, a fait l'objet d'un changement d'imputation. Elle ne figure plus sur le poste des charges de gestion mais sur le poste des charges de personnel.

Les indemnités et frais de mission aux élus ont été réalisés pour 258 142,17 € (+ 5 016,87 €). Les cotisations de retraite des élus se sont élevées à 28 326,17 € (+ 428,67 €).

Les admissions en non-valeur sont réalisées à hauteur de 30 056,59 € (- 37 474,03 €).

Les charges diverses de gestion courante s'élèvent à 776 857,17 € : ce poste intègre les participations versées par la ville au titre des engagements pris dans le cadre des DSP SMAC et AGLCA. Il diminue de 17 277,53 € en raison du versement exceptionnel en 2016 d'une somme de 39 000 € (redevance à la société ASO) pour le passage du tour de France à Bourg-en-Bresse en 2016.

1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la ville et la dette indirecte de la SPL OSER diminuent fortement (- 12 %) à 1 036 831,49 € au lieu de 1 178 055,33 € en 2016. Cette baisse est essentiellement liée à la diminution de l'encours de dette et au réaménagement d'un emprunt réalisé en mai 2017.

1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Ces dépenses sont composées de charges récurrentes (subvention d'équilibre aux budgets annexes à caractère commercial, secours ainsi que titres annulés) et d'autres charges supportées sur un seul exercice et qui, à ce titre, sont vraiment des charges exceptionnelles.

Au total, elles s'élèvent à 182 678,45 € (- 82 786,14 € par rapport à 2016). Cette évolution est en premier lieu liée à l'absence de versement en 2017 de subvention d'équilibre ou de dotation initiale au budget annexe parcs de stationnement (rappel : 180 000 € en 2016 et 2015).

En revanche, deux nouvelles participations exceptionnelles sont constatées sur ce poste pour un montant global de 86 451 € :

- une contribution exceptionnelle volontaire au SIEA (1,5 €/habitant, soit 61 451 €) afin d'accompagner le plan départemental d'investissement sur la communication électronique
- la participation à la remise à niveau des comptes 2016 de la SOGEPEA pour 25 000 €.

1.1.6 REVERSEMENT SUR RECETTES (chapitre 014) : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Pour mémoire, le montant de la réalisation de ce compte en 2016 s'était élevé à 226 081 € (et 0 € en 2017). Il était composé exclusivement du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qui n'est plus versé à partir de 2017 du fait de sa prise en charge intégrale par CA3B (au titre du pacte de solidarité financière et fiscale issue de la fusion).

1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

Les recettes **totales** de la section de fonctionnement s'élèvent à 61 932 985,56 € en réalisation, pour une prévision de 61 981 209,49 €, soit un taux de réalisation de 99,9 %, hors excédent antérieur reporté, et produits de cessions.

Les recettes de **gestion courante** (produits des services rendus, impôts et taxes, subventions et autres produits de gestion) sont en baisse, pour la troisième année consécutive, de 557 256,15 € (- 0,9 % après une baisse en 2016 de - 2,5 % et de - 1,2 % en 2015) en raison de la très forte diminution de l'attribution de compensation (- 2,2 M€) dans le cadre du transfert des services communs à CA3B et de la poursuite de la baisse des dotations de l'État (- 205 K€) non compensées par l'évolution des impôts et taxes.

Les recettes **réelles** de fonctionnement (incluant les produits financiers, les produits exceptionnels, les reprises sur provisions) hors produits de cession (et clôture de l'opération des Granges Bardes) s'élèvent à 60 265 452,07 €.

Grâce aux efforts déployés, la baisse importante des dépenses réelles de fonctionnement (- 2 %) permet d'absorber en totalité cette baisse des recettes.

ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE

1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les redevances et les recettes d'utilisation du domaine, les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, bibliothèques...) ainsi que les remboursements par les budgets annexes des frais d'administration générale.

Ces produits, d'un montant de 4 493 750,12 € représentent 5,6 % des recettes réelles. Ils augmentent très fortement (+ 975 018,04 €) par rapport à leur niveau de l'exercice précédent, (+ 27,7 %) en raison de la cession à CA3B du dernier lot de terrain du lotissement économique dit des Granges Bardes pour 713 250 €.

Hors clôture de l'opération des Granges Bardes qui est assimilée à une cession exceptionnelle, ce chapitre augmente en réalité de + 261 768,04 €, soit + 7,4 %.

Cette évolution à la hausse s'explique essentiellement par :

- le remboursement par le budget parcs de stationnement de personnel rémunéré sur le budget principal mais travaillant en partie pour le stationnement en parking fermé (voir page 7 charges de personnel) : + 125 658,37 €
- la participation des budgets annexes (eau, assainissement et parcs de stationnement) aux coûts du service informatique transféré à CA3B (informatique) et intégralement facturée au budget principal (réfaction sur l'attribution de compensation) : 106 670 €. Compte tenu du transfert des services communs, la participation des budgets eau et assainissement aux charges d'administration générale diminue de 63 793 €
- les remboursements de personnel mis à disposition de CA3B (personnel de la ville, direction culturelle et du CRD, mission assistance transfert eau/assainissement, ...) : + 63 537,71 €
- le remboursement de personnel mis à disposition d'autres organismes (Floralies, SOGEPEA,...) : 65 725,38 €.

1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)

Les recettes s'élèvent à 41 493 337,74 € en baisse de 4,7 %. Leur part dans les recettes réelles de la section représente 68 %, en baisse par rapport à 2016 (69,7 %).

- le produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) pour 25 536 177 € est en faible augmentation (+ 0,1 % par rapport à 2016 et + 0,4 % si l'on tient compte des rôles supplémentaires désormais comptabilisés sur un article spécifique).

Cette hausse très faible comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales votée en loi de finances pour 0,4 %, ainsi que l'évolution des bases.

Les bases de taxe d'habitation enregistrent une baisse en raison de la décision prise en fin d'année par l'État de maintenir en exonération les contribuables concernés par le dispositif de suppression de la « demi-part des veuves » qui devaient revenir en imposition par tiers à partir de 2017.

Cette mesure doit faire l'objet d'une compensation en 2018, mais a eu un impact fort en 2017.

- le produit de la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération s'élève à 11 848 150,69 €. Ce produit est en diminution de 15,7 % (- 2 199 819,09 €) compte tenu de la refacturation par CA3B des services communs (DSI, SIG, ADS) à la ville (dernier trimestre 2016 et totalité de l'exercice 2017).

- les droits de place s'élèvent à 321 241,92 €. Ils diminuent de 10,0 % par rapport à 2016.
- les droits de stationnement dont le montant est de 871 697,59 € diminuent de 78 775,88 €.
- la taxe sur l'électricité, avec un produit de 829 298,81 € est stable par rapport à 2016.
- la taxe locale sur la publicité extérieure, avec un produit de 478 370,01 € est en augmentation de 18 370,01 € (+ 3,4 %).
- la taxe afférente aux droits de mutation d'un montant de 1 184 471,74 €, augmente de 10,8 % (+ 115 332,2 €) par rapport à 2016 en raison de la reprise du marché immobilier.

Le taux de réalisation de ce chapitre "impôts et taxes" est de 99,8 %.

1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Ces produits, d'un montant de 12 792 655,26 € sont en augmentation de 3,0 % et représentent 21,0 % du total des recettes réelles de la section, en légère progression par rapport à l'exercice précédent (19,9 %).

A l'intérieur de ce poste, on trouve :

- la dotation forfaitaire, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 662 888 €, dont la baisse s'est accentuée par rapport à l'exercice précédent (- 694 815 €) soit - 10,93%).
Cette diminution a cependant été limitée par le fait que l'effort demandé au titre de la contribution au redressement des finances publiques a pratiquement été réduite de moitié (- 580 841 € en 2017 contre - 1 172 968 € en 2016).
Pour rappel cette dotation a été réduite en 2016 de 1 375 K€, de 1 282 K€ en 2015 et de 574 K€ en 2014.
- la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 181 355 € (+ 30 226 €)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 1 894 682 € progresse de 18,1% (+ 290 505 €) par rapport à 2016 en raison de la modification des pondérations des critères de charges et ressources servant au calcul de l'indice synthétique (et de la redistribution des crédits de l'ancienne DSU cible) dans le cadre du renforcement de la péréquation horizontale.
- la dotation générale de décentralisation, avec un montant de 153 808 € de même niveau que celui perçu en 2016.
- les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 230 979 € augmentent de 169 069 €, soit + 15,9 %.
En dehors de celles liées à la taxe d'habitation, ces compensations font partie des variables d'ajustement au sein des dotations de l'État.
Leur augmentation est principalement liée au retour dans les bases exonérées de taxe d'habitation 2016 (servant au calcul de la compensation fiscale versée par l'État en 2017) des contribuables concernés par le dispositif visant à corriger la suppression de « la demi-part des veuves ».

Le taux de réalisation de ce chapitre "dotations et participations" est de 99,6 %.

- les subventions diverses représentent un montant global de 3 623 792,84 € (contre 3 027 277,28 € en 2016). Elles sont en hausse (+ 596 515,56 €, soit + 19,7 %), laissant apparaître néanmoins des variations différenciées selon les contributeurs, en particulier pour les collectivités et organismes suivants :

- État (emplois d'avenir, service minimum en cas de grève,...) : 472 200,87 € en hausse de 43 326,29 € en raison notamment d'une participation plus importante du Centre des Monuments Nationaux aux heures de surveillance du monastère de Brou (+ 18 610,67 €) et de l'État aux frais d'organisation des 4 tours des élections présidentielles et législatives (+ 12 988,68 €)
- Région (utilisation des installations sportives,...) : 205 595,61 € (153 308,29 € en 2016), en hausse de 52 287,32 € notamment suite au recrutement d'un nouveau poste de médiateur santé depuis le 12 juin 2017 (+ 38 500 €)
- Département (restaurant universitaire, utilisation des gymnases par les collèges, développement culturel,...) à hauteur de 319 762,14 €, en hausse de 49 486,38 € (après une baisse en 2016 de 125 573,59 €) compte tenu du versement du forfait autonomie pour les actions de prévention menées par la ville dans les résidences autonomie en 2016 et 2017 (cadre loi ASV du 29/11/2015)
- Communes (péréquation des charges scolaires,...) pour un montant de 243 585,89 €, proche du montant perçu en 2016 (+ 8 502,35 €)
- Groupements de collectivités (CA3B, syndicats intercommunaux,...) : 120 000 € (contre 27 800 € en 2016) en hausse en raison de la participation, pour la première fois, de CA3B aux dépenses de la restauration universitaire (+ 65 K€) et de l'AGLCA (+ 25 K€) en tant que charges de centralité (conformément au pacte de solidarité financière et fiscale)
- Autres organismes pour une somme totale de 2 262 648,33 €, soit un montant bien supérieur à celui de 2016 (+ 350 713,22 €, + 18,3 %) principalement du fait de l'augmentation de la participation de la CAF au fonctionnement des haltes garderies gérées par la ville (+ 327 238,55 €) suite notamment à la mise en place de fourniture de couches dans les EPE Cordeliers et Terre des fleurs.

1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)

Ces produits s'élèvent à 1 229 126,23 € et sont en légère hausse de 0,8 % (soit + 10 282,87 €).

Plus précisément, ils concernent :

➤ les revenus des immeubles	719 473,53 €
➤ les redevances versées par la SMAC	39 166,60 €
➤ la redevance pour occupation du domaine public chaufferie bois	16 868,76 €
➤ le remboursement des tickets repas du personnel	299 231,26 €
➤ le remboursement d'impôts et de frais de loyers par les locataires (notamment hausse taxe foncière Ainterexpo suite à la construction d'Ekinox : + 19 K€)	109 403,74 €

1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

Avec un total de seulement 659 578,82 €, ce chapitre subit une baisse très forte (- 993 934 € après une hausse en 2016 de 1 294 437,04 €).

La baisse de ce chapitre s'explique principalement par la réalisation de recettes moins élevées en 2017 dans le cadre de cessions mobilières et immobilières (14 945 € contre 1 494 699,14 € en 2016, soit - 1 479 754,14 €).

Il intègre également l'annulation du mandat passé en 2016 sur le chapitre des charges à caractère général pour 371 K€ (voir page 9) pour permettre la mise en œuvre de cette facturation par réfaction sur l'attribution de compensation versée par CA3B à la ville conformément à la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2016 (voir chapitre 73).

1.2.6 ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013)

Ce chapitre qui enregistre les remboursements sur rémunérations et charges du personnel (remboursements concernant des agents en détachement, mis à disposition ou en cessation d'activité, remboursement d'indemnités journalières pour les agents non titulaires en cas de maladie et d'indemnités pour congés de fin d'activité...) s'élève à 263 043,33 €, en hausse importante par rapport à son niveau de 2016 (139 579,33 €) après une baisse l'an dernier de 103 156,71 €.

Cette hausse porte principalement sur le remboursement sur rémunération par l'assurance des risques statutaires (+ 125 053 €) compte tenu d'une meilleure prise en charge des arrêts de travail et de maladies professionnelles suite à un appel d'offre (nouveau prestataire).

Section de fonctionnement : synthèse

En chiffres bruts, compte tenu du différentiel entre la baisse des dépenses réelles de fonctionnement (- 1 099 K€, soit - 2,0 %) et celle des recettes réelles hors produits de cession (- 727 K€, soit - 1,2 %), l'exécution du budget **dégage une capacité d'autofinancement de 6 813 K€ en 2017** (contre 6 442 K€ en 2016), en hausse de 5,8 % malgré la poursuite des baisses de dotation de l'État en 2017.

Elle permet à la ville, pour la neuvième année consécutive, de conforter sa capacité à rembourser le capital de sa dette (dont le montant s'élève à 4 687 K€ en 2017).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Synthèse

La section d'investissement présente un **solde consolidé** négatif en 2017 de - 3 662 051,97 €.

Les dépenses **prévisionnelles** d'équipement (comptes 20, 21 et 23 en mouvements réels) représentent un montant de 14 763 112,03 € et les dépenses **réalisées** s'élèvent à 11 897 612,54 €.

Ce niveau de dépenses d'équipement est en progression par rapport à 2016 (10 466 678,73 €).

Une somme de 2 502 065,52 € est engagée en **reports**, pour une réalisation en 2018 ; ce chiffre est proche de celui de l'année précédente (2 202 527,94 €).

Le **taux de réalisation** s'établit, en effet, à un niveau de 80,6 % (contre 79,9 % en 2016, 75,4 % en 2015 et 71,6 % en 2014).

Enfin, hors réaménagement de la dette, l'emprunt réalisé au titre de l'exercice 2017 (5 000 K€) est légèrement supérieur au remboursement annuel de la dette (4 687 K€).

En conséquence, l'endettement direct de la ville augmente légèrement : il s'établit à 36 020 K€ (contre 35 707 K€ en 2016 et 36 868 K€ fin 2015). En y incluant la dette indirecte de la SPL (9 117 K€), la dette consolidée fin 2017 est de 45 192 K€.

1.3 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à hauteur de 11 897 612,54 € (pour une prévision de 14 763 112,03 €).

Des reports de crédits sur l'exercice 2018 figurent à hauteur de 2 502 065,52 €.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2017 consistent en :

- subventions d'équipement versées à des tiers pour 316 409,07 € et concernant principalement :

1.3.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (chapitre 204)

- subvention CA3B étude urbaine PRRU Bourg	27 900,00 €
- subvention OPAH énergie	13 133,00 €
- subvention Centre Hospitalier Fleyriat - construction pôle mère-enfant	15 200,00 €
- subvention Tennis Club de Bourg (convention financière du 13/02/2006)	20 000,00 €
- subvention CA3B - construction du Boulodrome	70 000,00 €
- subvention - La Truffe et les Oreilles (DSP SMAC : avance subventions 2018 et 2019)	82 500,00 €
- subvention EPCC Théâtre	15 000,00 €
- subvention CA3B – TCSP Vicaire	40 000,00 €
- subvention JL générale – mise en sécurité du gymnase	14 000,00 €

- autres dépenses d'équipement (frais d'études pour 194 670,64 €, immobilisations corporelles acquisitions, installations et aménagements pour 4 896 638,31 € et travaux pour 6 489 894,52 €) concernant principalement les opérations suivantes :

1.3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux) (chapitres 20, 21 et 23)

- Maison de la culture et de la citoyenneté	295 367,02 €
- groupe scolaire des Dîmes (dont matériels)	205 150,76 €
- relocalisation des services techniques (site Cénord)	2 269 846,18 €
- stade Jacques Porte tennis	871 132,98 €
- site Camus - réhabilitation	140 383,52 €
- chapelle Lalande / des Jésuites	454 421,61 €
- autres travaux sur bâtiments (scolaires, gymnases, sociaux, administratifs...)	892 462,85 €
- autres acquisitions foncières	86 676,15 €
- Carré Amiot (notamment travaux de voirie)	389 544,09 €
- Challes Champ de foire – acquisitions foncières	514 674,25 €
- PRU Reyssouze (notamment espaces publics résidentialisation, 2 - 4 rue J. Son)	98 940,39 €
- éclairage public et feux tricolores	214 534,49 €
- stationnement sur voirie – travaux (notamment acquisition et mise à jour des horodateurs)	454 432,29 €
- avenue Alsace Lorraine	55 718,88 €
- Challes Europe – études et travaux d'aménagement de voirie	41 477,04 €
- autres travaux et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité...)	1 791 586,20 €
- travaux réseaux d'eaux pluviales	349 424,72 €

- cours d'écoles - rénovation	129 289,09 €
- petits aménagements de proximité (notamment création et rénovation d'espaces de jeux, aménagement cyclables...)	203 335,50 €
- rénovation et entretien de terrains de sports, le golf, Bouvent, jardins et espaces verts	254 453,40 €
- études générales (urbanisme, déplacement, préopérationnelles)	45 370,75 €
- matériel de bureau, matériels et mobiliers des services	324 473,56 €
- matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques	857 050,83 €
- Couleurs d'Amour	233 353,48 €
- œuvre d'art - acquisition, restauration et numérisation (musée, bibliothèques, archives)	163 588,00 €

Les dépenses d'équipement brut sont réalisées à hauteur de 11 897 612,54 € pour une prévision de 14 763 112,03 €, soit un taux de réalisation de 80,6 % (79,9 % en 2016, 75,4 % en 2015, 71,6 % en 2014 et 69,4 % en 2013).

Une somme de 2 502 065,52 € correspondant à des équipements prévus en 2017 a fait l'objet d'un report sur 2018.

1.3.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 6 236 728,84 €, en augmentation de 11,7 %.

Cette somme est décomposée de la manière suivante (3 postes principaux) :

- remboursement de la dette propre de la ville, soit 4 686 691,17 € (en hausse de 5,7 %)
- remboursement de la dette SPL, soit 233 708,48 (2^{ème} année : annuité complète)
- réaménagement de la dette, soit 1 297 256,69 € (voir également recettes d'investissement).

L'évolution à la hausse de ce poste provient d'une part d'un emprunt sur 2 ans à taux zéro dont la première échéance sur 2017 est de 421 000 €, d'autre part du remboursement de la dette SPL en année complète (+ 98 415 €) et enfin d'un niveau de réaménagement de dette supérieur à celui de l'an dernier (+ 288 513 €). En retranchant ces éléments exceptionnels (807 928 €), la valorisation de ce chapitre est ramenée à 5 428 801 €, en baisse de 2,8 %.

1.3.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)

Avec une réalisation globale de 397 864,99 €, ce poste correspond à des créances constituées sur des tiers, en particulier, dans le cadre :

- de l'avance sur compte d'associé au profit de la SPL OSER (106 K€)
- de la vente différée à CA3B, d'une partie du dernier lot de terrain restant à commercialiser pour permettre la clôture du lotissement à activité économique des Granges Bardes (imposée par la loi Notre) et transfert à CA3B pour 259 050 €.

1.4 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

1.4.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)

Avec un produit de 6 098 144,88 € (contre 7 025 566,61 € en 2016 et 5 955 916,31 € en 2015), ce chapitre se répartit essentiellement sur les trois postes suivants :

➤ fonds de compensation de la TVA (- 469 493 € par rapport à 2016)	1 045 733,30 €
➤ taxe d'aménagement (708 236,95 € en 2016)	506 539,35 €
➤ excédents de fonctionnement capitalisés 2016 (fonds de roulement)	4 395 872,00 €
➤ dons et legs en capital	150 000,00 €

1.4.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Elles sont réalisées à hauteur de 1 852 711,56 €, soit 59,8 % des prévisions. Une somme de 1 177 713,33 € figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter :

- les subventions d'équipement versées par l'État et ses établissements nationaux pour 399 527,26 € (10 250 € en 2016 et 117 100,20 € en 2015) en particulier pour les travaux sur la chapelle des Jésuites (110 829,30 €), l'acquisition et restauration d'œuvre d'art au musée (75 000 €), le restaurant du groupe scolaire des Dîmes (+ 68 313,31€), la réhabilitation du site Camus (50 000 €) et sur les bâtiments en vue des économies d'énergie (57 320,15 €)
- les subventions d'équipement versées par la Région pour 175 966,42 € (182 711,82 € en 2016 et 59 092 € en 2015) concernent principalement les travaux réalisés par la SPL OSER dans le cadre des économies d'énergie (solde subvention Deffibat pour 106 330 €, voir page 23) et Couleurs d'Amour (41 225,42 €)
- les subventions d'équipement versées par le Département pour 121 562,50 € (224 687 € en 2016 et 23 349 € en 2015), dans le cadre des travaux sur le groupe scolaire des Dîmes (48 000 €) et pour « Couleurs d'Amour » (65 330 €)
- les subventions d'équipement émanant de la Communauté d'Agglomération prévues à hauteur de 916 513 € sont réalisées à hauteur de 518 012 € et sont versées notamment dans le cadre du fonds de solidarité communautaire « part projets » (183 K€), du programme de rénovation urbaine Reyssouze (230 K€), des travaux de la bibliothèque Camus et de l'office de tourisme (150 K€) et enfin pour le transport collectif en site propre boulevard Leclerc (335 K€)
- les autres subventions d'équipement versées par d'autres organismes pour 272 168,37 € et principalement l'ANRU dans le cadre du programme de rénovation urbaine Reyssouze pour 129 K€ et la CAF pour 69 K€ (centre de loisirs quartier Est)
- le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2015) s'est élevé à 350 873,13 €.

1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les recettes d'emprunt s'élèvent à 6 303 008,91 €.

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) :

- encaissement de nouveaux emprunts pour 5 000 000 €.
- réaménagement de la dette pour 1 297 256,69 € (voir également dépenses d'investissement).

Il n'y a pas d'emprunt inscrit en reports.

La dette au 31 décembre 2017 s'élève à 36 020 360,27 €, en légère hausse de 0,9 % (+ 313 K€) sur 1 an.

Elle est majoritairement en taux fixe 79,7 %, c'est-à-dire très peu exposée au risque de taux. En y incluant la dette indirecte de la SPL (9 116 704,60 €), la dette consolidée est de 45 192 264,87 €.

1.4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)

Ce chapitre, réalisé pour 601 330 €, enregistre principalement la partie de la recette issue du produit de la vente de l'abattoir (perçue au titre de cet exercice pour 495 000 €, vente à tempérament sur 11 années) et le transfert du solde de la subvention reçue par la ville de la Région pour 106 330 € (dans le cadre des travaux réalisés par la SPL) en avance à la SPL pour la phase 2 de travaux (voir page 22).

Points sur les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le **résultat comptable de l'exercice** (section de fonctionnement) s'élève à 5 459 374,28 € et le **résultat cumulé** (intégrant le résultat antérieur, soit 500 000 €) ressort à 5 959 374,28 €.

La section d'investissement présentant un **solde d'exécution négatif** (- 3 662 051,97 € et 4 084 836,04 € en intégrant le solde de la section d'investissement de l'opération de lotissement des Granges Bardes), le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement, soit 1 874 538,24 € donnera lieu à affectation complémentaire pour 1 374 538,24 €, le solde soit 500 000 € étant conservé en section de fonctionnement (même schéma comptable qu'en 2016).

2 BUDGET EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	4 223 158,89	recettes	3 191 811,15
dépenses	3 942 433,97	dépenses	2 720 452,48
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 280 724,92	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 471 358,67
+ résultat antérieur reporté	+ 200 000,00	+ solde antérieur reporté	- 122 430,77
= résultat cumulé	+ 480 724,92	+ solde des restes à réaliser	- 126 877,27
RESULTAT A AFFECTER	+ 480 724,92	SOLDE NET	+ 222 050,63

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution excédentaire de 471 358,67 €.

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 3 399 396,35	+ 2 720 452,48	- 678 943,87	+ 188 777,27
RECETTES	+ 3 399 396,35	+ 3 191 811,15	- 207 585,20	+ 61 900,00

DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement (hors dépenses imprévues) sont réalisées pour 2 621 830,32 €, soit à 82,5 % des prévisions (88,9 % en 2016).

Les dépenses d'équipement, principale composante, s'élèvent à 1 074 113,82 €, soit un taux de réalisation de 74,3 %.

Elles concernent principalement :

– reprise des branchements plomb d'adduction d'eau potable	156 862,54 €
– travaux de renouvellement et d'extension de réseaux d'adduction d'eau potable	746 931,48 €
– acquisition de véhicules et de camions	32 231,41 €
– frais d'études Lent - protection des ressources en eau	18 877,95 €
– renouvellement des équipements de la station de pompage (vannes, câble alimentation,...)	42 020,20 €

Une somme de 1 227 811,27 €, figurant à la fois en dépenses et en recettes de la section d'investissement (donc neutre budgétairement), est réalisée sur cet exercice. Elle correspond aux opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 319 905,23 € (contre 295 763,11 € en 2016, soit + 24 142,12 €).

RECETTES

S'élevant à 951 864,58 € (hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie pour 1 227 811,27 €), les recettes réelles comprennent notamment l'affectation en section d'investissement du résultat de l'exercice précédent pour une somme de 914 636,35 €.

Des subventions reçues de l'Agence de l'eau et plus accessoirement par l'État sont réalisées à hauteur de 33 525 €.

Comme en 2016, aucun emprunt n'est réalisé en 2017, compte tenu des réserves disponibles ; il n'y a pas d'emprunt reporté.

La dette de ce budget s'élève à 3 201 743,21 € au 31 décembre 2017, en baisse de 9,8 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle présente un résultat excédentaire de 480 724,82 € (contre 1 114 636,35 € en 2016 et 670 512,95 € en 2015).

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 4 395 060,00	+ 3 942 433,97	- 452 626,03
RECETTES	+ 4 395 060,00	+ 4 223 158,89	- 171 901,11

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) sont réalisées à 94,9 % avec un montant de 2 930 298,67 €. Elles augmentent de 303 226,86 € (après des baisses en 2015 et 2016 de 107 239,94 € et 103 753,53 €) par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est marquée principalement sur les 3 postes de dépenses suivants :

- les charges à caractère général (+ 94 354,34 €) : hausse du versement de la redevance pollution de collectée au profit de l'Agence de l'eau (+ 64 300 €) et réalisation de l'opération de protection des ressources en eau (animations dans le cadre de la convention bassin de captage Péronnas / Lent)
- les charges de gestion courante et en particulier les admissions en non valeur (voir délibération du conseil municipal du 31 octobre 2017) : + 116 339,23 € (dont 68 189,33 € correspondant à la part des admissions en non valeur du budget assainissement que celui-ci « rembourse » en recettes)
- les provisions pour clients défaillants (+ 116 041,25 €) s'accroissent en 2017 en raison de « rattrapage » d'une année en plus de la réalisation 2017 (retard dans la transmission en 2016 par le comptable public).

En revanche, les charges de personnel (3 départs en retraite remplacés par des agents à grade inférieur et un agent en longue maladie payé à demi traitement) diminuent de 33 222,55 € et les charges financières de 29 295,44 €.

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 4 043 303,30 € en 2016 à 4 124 536,73 € en 2017 en hausse de 81 233,43 € (+ 2,0 %) s'expliquant principalement par le reversement par le budget assainissement de sa part des admissions en non valeur pour 68 189,33 € (voir dépenses page 27) et le versement par l'Agence de l'eau de 2 subventions l'une de 25 039 € pour la réalisation 2016 du programme d'actions agricoles (sur le bassin de captage de Péronnas) et l'autre au titre de l'achat de kits économie eau pour 15 150 €.

3 BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	6 160 924,33	recettes	3 601 519,14
dépenses	6 060 249,94	dépenses	3 016 710,53
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 100 674,39	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 584 808,61
+ résultat antérieur reporté	+ 200 000,00	+ solde antérieur reporté	- 204 300,00
= résultat cumulé	+ 300 674,39	+ solde des restes à réaliser	- 260 170,45
RESULTAT A AFFECTER	+ 300 674,39	SOLDE NET	+ 120 338,16

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution excédentaire de 584 808,61 €.

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 3 746 984,73	+ 3 016 710,53	- 730 274,20	+ 260 170,45
RECETTES	+ 3 746 984,73	+ 3 601 519,14	- 145 465,59	

DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 2 835 012,25 €, réalisées à 90,2 % des prévisions.

Les dépenses d'équipement (comptes 20, 21, 23) sont réalisées pour un montant de 1 676 874,54 €, soit 84,5 % des prévisions. Une somme de 260 170,45 € figure en restes à réaliser sur 2018.

Les principales dépenses d'équipement réalisées concernent :

- travaux de réhabilitation, extension et renouvellement de réseaux d'eaux usées
1 098 931,34 €
- équipements station d'épuration (travaux de modernisation des équipements notamment)
286 610,78 €
- étude et travaux préparatoires du bassin du Pont des Chèvres
90 731,36 €
- acquisition de matériel spécifique et d'outillage
98 058,14 €

Le capital de la dette est remboursé en 2017 à hauteur de 354 568,98 € (contre 348 104,30 € en 2016).

Une somme de 803 568,73 €, figurant à la fois en dépenses et en recettes de la section d'investissement (donc neutre budgétairement), apparaît sur cet exercice. Elle correspond aux opérations afférentes à l'option de tirage sur la ligne de trésorerie.

RECETTES

Les recettes réelles d'investissement (hors opérations de gestion de trésorerie), s'élèvent à 1 459 725,62 € (contre 1 599 480,67 €, en baisse de 139 755,05 €).

Elles consistent principalement en l'affectation du résultat de l'exercice précédent en section d'investissement pour 731 564,73 € (contre 1 144 495,92 € en 2016) et la réalisation d'un emprunt de 725 000 € sur cet exercice (après 2 années consécutives sans recours à l'emprunt).

La dette de ce budget s'élève à 2 825 056,95 € au 31 décembre 2017, en hausse de 15,1 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle présente un résultat excédentaire de 300 674,39 € (contre 931 564,73 € en 2016).

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 6 293 096,00	+ 6 060 249,94	- 232 846,06
RECETTES	+ 6 293 096,00	+ 6 160 924,33	- 132 171,67

DEPENSES

Hors dépenses imprévues (8 271 €), les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 89,3 %, soit un montant de 4 722 025,15 €. Elles augmentent par rapport à 2016 de 588 907,02 € (+ 14,2 %).

Cette évolution est observée notamment sur le chapitre des charges à caractère général (+ 217 K€), charges exceptionnelles (+ 170 K€), du personnel (+ 68 K€) et des charges de gestion (+ 53 K€).

Elle est due à plusieurs facteurs et en particulier à :

- plus de charges liées au fonctionnement de la station d'épuration (achat de réactifs, location d'un système de régulation de l'aération pour étudier son efficacité en matière de réduction des consommations électriques,...) : + 31 K€
- dépenses supplémentaires liées à l'incendie du mois de juin du local de déstockage des boues (évacuation des déchets, location de matériels, nettoyage et pompage ...) : + 51 K€ (voir en recettes : remboursement des assurances pour 79 K€)
- épandage des boues plus important : + 36 K€
- branchements neufs : + 29 K€
- reversement au budget eau des admissions en non valeur (68 189,33 au lieu de 15 448,73 € en 2016, voir page 27) : + 53 K€
- reversement à l'Agence de l'eau de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte prélevée par la ville au profit de cet organisme : + 54 K€

- reversement de la redevance d'assainissement domestique à la commune de Péronnas (nouvelle convention) : + 26 K€
- régularisation de l'assiette de calcul de la participation du budget principal aux charges d'eaux pluviales (entraînant un reversement du trop perçu en 2016) : + 68 K€
- subvention exceptionnelle versée à CA3B pour les travaux bus de la rue Gabriel Vicaire : + 56 K€
- dégrèvements accordés en 2017 supérieurs à ceux de 2016 (niveau de dégrèvement faible en 2016) : + 31 K€
- renforcement de l'équipe d'exploitation de la station d'épuration, recrutement d'un ambassadeur de l'eau et variations sur les heures supplémentaires et remplacements : + 68 K€.

En revanche, le poste des charges financières diminue de 35 K€, principalement du fait de la non réalisation d'emprunts sur 2 années consécutives en 2015 et 2016.

RECETTES

Les recettes réelles (5 979 226,05 €) sont réalisées à 101,1 % des prévisions.

Elles sont en hausse de + 151 194,23 €, soit + 2,6 % par rapport à 2016.

Cette hausse est le résultat de variations contrastées sur les postes suivants :

- hausse du produit de la redevance d'assainissement (+ 189 554,01 €) s'expliquant en partie par des écarts liés aux rattachements, par la hausse du produit de redevance perçu des « industriels » (+ 70 K€ dont + 33 K€ pour les 2 abattoirs) et de la consommation des abonnés domestiques
- baisse de 155 372 € de la contribution du budget principal aux charges d'eaux pluviales (antérieures à 2007) prises en charge par le budget assainissement (voir contrepartie en dépense du budget principal) en raison de la révision de l'assiette de calcul et de l'extinction progressive de la part investissement
- baisse de 43 083,71 € du produit issu de la participation pour assainissement collectif
- hausse de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau (aide à la performance épuratoire) : + 66 904,23 €
- accroissement du produit de cession (+ 34 024,33 € dont 19 616 € au titre du transfert de l'informatique à CA3B) et des indemnités d'assurance dans le cadre de sinistres (+ 89 052,66 €)
- le produit perçu suite aux travaux de branchements neufs augmente de + 29 883,11 €.

4 BUDGET AERODROME

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	129 696,31	recettes	88 000,00
dépenses	129 696,31	dépenses	90 253,74
= RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 2 253,74
+ résultat antérieur reporté		+ solde antérieur reporté	+ 3 658 ,41
= résultat cumulé	0,00	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	0,00	SOLDE NET	+ 1 404,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 26 894,29 € (contre 19 141,62 € en 2016 et 23 532,46 € en 2015) constitue, avec les dépenses d'équipement (60 839,45 € dont les travaux de réfection d'enrobés du parking taxiway pour 59 981,76 €), les principales dépenses réelles de la section d'investissement.

L'emprunt constitue la seule réalisation en matière de recette réelle constatée à cette section pour 55 000 €. La dette de ce budget au 31 décembre 2017 s'élève à 330 409,04 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 133 680,00	+ 129 696,31	- 3 983,69
RECETTES	+ 133 680,00	+ 129 696,31	- 3 983,69

DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées à 98,8 %, pour un montant de 96 696,31 €. Elles diminuent légèrement (- 4,4 K€).

Cette baisse concerne principalement le poste des charges financières (- 3 527,30 €).

Les autres chapitres de dépenses réelles sont globalement stables : la hausse de rémunération du délégataire (68 362,33 € soit + 4,3 K€) et celle des acquisitions de fournitures (+ 3,6 K€) sont compensées par la baisse des charges d'entretien (- 7,4 K€). Les taxes foncières se maintiennent presque à leur niveau de 2016 (9 611 € contre 8 872 € en 2016).

RECETTES

Les recettes réelles sont réalisées à 97 % des prévisions pour 129 696,31 €, en hausse (+ 4 083,34 €).

Elles sont principalement constituées des produits de location (33 677,14 €, montant proche du réalisé 2016) et de subventions d'équilibre du budget principal ville à hauteur de 57 315,64 € (60 144,44 € en 2016) et de Bourg en Bresse Agglomération pour 28 913,02 € (24 730,03 € en 2016).

5 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	562 091,55	recettes	2 241 098,62
dépenses	627 337,90	dépenses	2 828 177,73
= RESULTAT DE L'EXERCICE	- 65 246,35	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 587 079,11
+ résultat antérieur reporté	+ 49 741,11	+ solde antérieur reporté	+ 655 345,65
= résultat cumulé	- 15 505,24	+ solde des restes à réaliser	- 38 603,05
RESULTAT A AFFECTER	- 15 505,24	SOLDE NET	+ 29 663,49

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 2 916 745,65	+ 2 828 177,73	- 88 567,92	+ 38 603,05
RECETTES	+ 2 916 745,65	+ 2 241 098,62	- 675 647,03	

La section d'investissement (hors dépenses imprévues) laisse apparaître un taux de réalisation de 83,9 % en dépenses réelles (536 173 ,37 € hors refinancement de la dette contre 404 568,89 en 2016) et de 96,1 % en recettes réelles (499 250,98 € contre 388 010,31 € hors refinancement de la dette).

DEPENSES

Les dépenses d'équipement prévues à hauteur de 299 813,37 € et réalisées pour 213 276,13 € (contre 125 560 € en 2016 et 13 996,59 € en 2015) consistent en l'aménagement et l'équipement des parkings (notamment celui du marché couvert en 2017) et en acquisition de matériels et de mobiliers.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 1 685 191,32 €, soit + 1 343 482,96 € s'expliquant par le réaménagement en 2017 (remboursement par anticipation et refinancement du capital restant dû pour bénéficier de taux très bas) de deux prêts contractés lors de l'acquisition du parc des Bons Enfants en 2000 et 2001 .

Le remboursement du capital restant dû dans ce cadre est réalisé pour 1 448 874,17 € sur l'exercice 2017. Le remboursement du capital des autres prêts (remboursement courant) est, quant à lui, réalisé pour 236 317,15 € (341 700,38 en 2016).

RECETTES

Les recettes réelles hors refinancement de la dette sont constituées essentiellement d'une partie du produit des amendes de police affectée à ce budget à hauteur de 277 118,87 €.

Le refinancement du capital restant dû des 2 prêts réaménagés en 2017 (voir dépenses ci-dessus), est réalisée pour une somme de 600 000 €.

Il s'ajoute à l'emprunt propre à l'exercice 2017 qui est réalisé pour 220 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 640 251,11	+ 627 337,90	- 12 913,21
RECETTES	+ 640 251,11	+ 562 091,55	- 78 159,56

DEPENSES

Il s'agit de la première année de gestion en régie en année pleine (rappel fin de la DSP stationnement au 31/08/2016). La structure des dépenses et des recettes est donc modifiée par rapport à 2016.

En conséquence, les dépenses de la section de fonctionnement (hors dépenses imprévues), intégralement prises en charge par la collectivité et non plus par le délégataire, sont en hausse.

Les dépenses réelles passent d'un réalisé de 144 684 € en 2016 à 336 496,54 € (soit + 191 812,54 €) et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général et de personnel respectivement pour 166 412,68 € (+ 102 365,50 € par rapport à 2016) et de 115 589,57 €.

- de charges financières pour 54 490,25 € (82 083,45 € en 2016), à nouveau en baisse de - 27 593,20 € soit - 33,6 %.

La dette de ce budget au 31 décembre 2017 s'élève à 903 620,97 € (contre 1 768 812,30 € fin 2016).

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 483 387,55 €, en hausse de 32 446,20 € par rapport à l'exercice précédent (+ 7,2 %).

Elles sont composées, pour l'essentiel, du produit du stationnement pour 469 791,91 € (contre 143 600,35 €).

La dotation initiale du budget principal réalisée en 2016 pour 180 000 € n'est pas renouvelée sur cet exercice. Il n'a pas non plus été fait appel à la subvention d'équilibre de la part du budget principal.

6 BUDGET SERVICES FUNERAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	51 955,00	recettes	2 615,00
dépenses	33 883,46	dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 18 071,54	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 2 615,00
+ résultat antérieur reporté	- 702,76	+ solde antérieur reporté	+ 3 265,21
= résultat cumulé	+ 17 368,78	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 17 368,78	SOLDE NET	+ 5 880,21

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les seules réalisations en section d'investissement concernent les dotations aux amortissements pour 2 615 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 41 540,00	+ 33 883,46	- 7 656,54
RECETTES	+ 41 540,00	+ 51 955,00	+ 10 415,00

DEPENSES

Les dépenses réelles, réalisées pour un montant de 31 268,46 €, sont en hausse de 4 225,81 €. Elles sont constituées principalement du remboursement de charges de personnel au budget principal pour 14 035,13 € (- 5 549,01 €), de l'acquisition de fournitures d'entretien, de locations et de petits équipements pour 6 733,33 € ainsi que de la location d'une pelleteuse pour 10 500 € (dépense nouvelle suite à la mise en réforme de l'ancienne pelleteuse).

RECETTES

Le produit du fossoyage réalisé pour 51 954,46 € est en forte hausse (+ 22 475,38 €, soit + 76,2 %) et permet de financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 33 883,46 €.
Le résultat de fonctionnement de l'exercice est en conséquence excédentaire (18 071,54 €), ce qui comble largement le report du déficit des exercices antérieurs, ramené l'an dernier à - 702,76 €.

7 BUDGET LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	0,00	recettes	0,00
dépenses	0,00	dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	0,00
+ résultat antérieur reporté	+ 647 056,72	+ solde antérieur reporté	- 422 784,07
= résultat cumulé	+ 647 056,72	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 647 056,72	SOLDE NET	- 422 784,07

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 422 784,07	0,00	-422 784,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 125 000,00	0,00	- 125 000,00
RECETTES	+ 647 056,72	0,00	- 647 056,72

Aucune réalisation n'est constatée sur cet exercice en 2017 en raison du transfert du solde de l'opération à caractère économique du lotissement des Granges-Bardes vers le budget principal en vue de sa clôture et transfert à CA3B.

Seuls les soldes des résultats d'exercices antérieurs (- 423 K€ en investissement et + 647 K€ en fonctionnement) sont maintenus sur ce budget.

Le solde déficitaire de l'investissement a fait l'objet d'un retraitement à l'initiative du comptable public, retraitement qui sera repris lors du budget supplémentaire 2018.